



VILLA

DUFRINE

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

APPEL À CANDIDATURES

ouvert du 1^{er} avril au 26 avril 2024

Résidence d'artistes **VILLA DUFRINE**
PROGRAMME DE L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

COMPOSITION MUSICALE

Propriété de l'Académie des beaux-arts située dans le Val d'Oise, la Villa Dufraine a pour objectif de soutenir et encourager la jeune création artistique. Depuis 2023, elle met à disposition d'un groupe de jeunes artistes, un lieu de vie et de travail, des moyens financiers, techniques et humains leur permettant de développer leur travail de création et de recherche dans un cadre privilégié autour d'un projet commun, et de vivre une première expérience de résidence.

En parallèle, la Villa Dufraine lance à partir de 2024 un programme qui permet d'accueillir et d'accompagner professionnellement des compositeurs en résidence et propose sur ce même site, une déclinaison du programme aux graveurs.

Ce programme s'inscrit, pour l'Académie des beaux-arts, dans le projet global d'accueil d'artistes et de chercheurs en résidence qui se déploie sur plusieurs sites qu'elle possède (Villa Dufraine à Chars, Bibliothèque et Villa Marmottan à Boulogne-Billancourt, Villa Ephrussi de Rothschild à Saint-Jean-Cap-Ferrat) ou dans les institutions dont elle est partenaire (Cité internationale des arts, Villa Médicis, Casa de Velázquez, Château de Lourmarin, Villa Albertine, etc.).

LA RÉSIDENCE

Le programme permet l'accueil d'un compositeur à la Villa Dufraine et prévoit :

la mise à disposition à titre gracieux d'un atelier-logement individuel équipé d'un piano, et d'espaces collectifs de vie et de travail à Chars (Val d'Oise) durant 6 mois, du 1^{er} juin au 1^{er} décembre 2024

le versement par l'Académie des beaux-arts d'une bourse de vie mensuelle de 1500 euros bruts

le versement par l'Académie des beaux-arts, d'une aide à la production pouvant aller jusqu'à 3000 euros (TTC), délivrée avec accord préalable et présentation de justificatifs

l'accompagnement artistique et professionnel des membres et correspondants de l'Académie des beaux-arts.

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Le programme est ouvert aux artistes de toutes nationalités :

résidant en France ou à l'étranger

titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur de composition musicale français ou étranger

pouvant témoigner d'une activité artistique professionnelle de 3 ans minimum

Cette résidence s'adresse en priorité aux jeunes artistes, au sortir de leurs études, pour une première expérience de résidence.

Les frais de transport et de déménagement ne sont pas pris en charge.

L'ATELIER ET LE LOGEMENT

Le lauréat bénéficie d'un logement de 15 m² environ et d'un atelier équipé d'un piano.

Le logement ne peut accueillir plus de deux adultes.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra comprendre :

un *curriculum vitae* détaillé (4 pages maximum), en français ou en anglais (format PDF)

un dossier artistique, en français ou en anglais (15 pages maximum), avec un lien vers deux enregistrements d'œuvres (fichiers audio au format MP3) et deux partitions correspondantes (format PDF)

une note d'intention, en français ou en anglais, dans laquelle les candidats exposent les motivations qui animent leur démarche et leur intérêt pour le *programme de la Villa Dufraine*. Ils devront justifier les raisons pour lesquelles leur travail nécessite une résidence à la Villa Dufraine, d'un point de vue à la fois artistique, de parcours et de réseau professionnel (3 pages maximum, format PDF)

une ou deux lettres de recommandation maximum émanant de personnalités qualifiées ou de responsables de structures culturelles publiques ou privées (école, institution culturelle, etc., format PDF).

Il est demandé aux candidats de préciser dans l'objet de l'envoi « Villa Dufraine 2024/Composition musicale » et de nommer les documents de la manière suivante : NOM_PRENOM_TYPE DE DOCUMENT.



LE JURY

Les dossiers de candidature seront examinés par un jury comprenant les membres de la section de composition musicale de l'Académie des beaux-arts et le directeur de la Villa Dufraine, Monsieur Jean-Michel Othoniel. Il sera présidé par le secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, Monsieur Laurent Petitgirard.

Outre l'évaluation du parcours professionnel du candidat, les membres du jury accorderont une attention particulière à :

la qualité artistique du dossier et au parcours professionnel du candidat.

l'argumentaire présenté autour de la nécessité de développer une recherche-crédation à la Villa Dufraine et de bénéficier du cadre proposé par le programme de résidence.

LE CALENDRIER

Dépôt des candidatures : du 1^{er} avril au 26 avril 2024 inclus

Annonce des résultats : 15 mai 2024

Dates de résidence : du 1^{er} juin au 1^{er} décembre 2024

Par courrier électronique à alexandra.poulakos@academiedesbeauxarts.fr
avec comme objet « **Villa Dufraine 2024/Composition musicale** ».

Pour toute question ou information complémentaires, merci d'adresser un courrier électronique à alexandra.poulakos@academiedesbeauxarts.fr

L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

L'Académie des beaux-arts est l'une des 5 académies composant l'Institut de France. Réunissant 67 membres, 16 membres associés étrangers et 67 correspondants, elle veille à la défense du patrimoine culturel français et encourage la création artistique dans toutes ses formes d'expression par l'organisation de concours, l'attribution de prix, le financement de résidences d'artistes et l'octroi de subventions à des projets et manifestations de nature artistique.

Instance consultative auprès des pouvoirs publics, l'Académie des beaux-arts conduit également une activité de réflexion sur les questions d'ordre artistique.

Afin de mener à bien ces missions, l'Académie des beaux-arts gère son patrimoine constitué de dons et legs, mais également d'importants sites culturels tels que le Musée Marmottan Monet (Paris), la Villa et la Bibliothèque Marmottan (Boulogne-Billancourt), la Maison et les jardins de Claude Monet (Giverny), la Villa et les jardins Ephrussi de Rothschild (Saint-Jean-Cap-Ferrat), la Villa Dufraine (Chars), la Maison-atelier Lurçat (Paris), l'Appartement d'Auguste Perret (Paris) et la Galerie Vivienne (Paris) dont elle est copropriétaire.

www.academiedesbeauxarts.fr

LA VILLA DUFRINE

Par testament en date du 14 septembre 1942, Monsieur Louis Dufraine a légué à l'Académie des beaux-arts sa propriété de Chars, dans le Val d'Oise, pour y accueillir des artistes pour des séjours de travail. La « Villa Dufraine », entièrement rénovée en 2022, est située à 70 km de Paris, accessible par le train. Elle reçoit à titre gratuit des artistes en résidence dans un cadre aux charmes incontestables : deux grands parcs en espalier se déploient au bas d'une colline fortement boisée, le terrain supérieur accueille des bâtiments du siècle dernier dont une importante maison bourgeoise, et un hameau d'anciennes fermes. Une ancienne maison du gardien se trouve accolée au parc inférieur qui abrite un vieux lavoir.

www.academiedesbeauxarts.fr/la-villa-dufraine